

## Éditorial

« *La pauvreté rajeunit* », c'est la conclusion sans appel de la deuxième édition du rapport annuel de la Croix-Rouge publié le 31 mai. Les détails sont tout aussi accablants : près d'un enfant sur cinq vit dans une « *situation sociale précaire* », de nombreux jeunes renoncent aux soins et à des repas, et ce sont principalement « *des jeunes et des enfants vivant dans des ménages n'ayant pas eu accès à une insertion professionnelle stable qui sont en situation de pauvreté* ».

Loin de la douce euphorie qui accompagne les premiers pas du Président Macron et de son nouveau gouvernement, ces chiffres révèlent l'état de la société aujourd'hui. Une société où les inégalités se sont accrues. Une société où l'accès à des besoins vitaux n'est pas assuré pour tous. L'élection présidentielle avait déjà révélé l'ampleur des fractures existantes, comme l'atteste le succès grandissant du Front National, présent au 2<sup>nd</sup> tour, qui rassemble toujours plus de voix et continue de prospérer notamment sur la désespérance sociale, fruit des politiques libérales menées depuis plus de 20 ans. Si son arrivée au pouvoir a été, heureusement, évitée, il convient de tirer les leçons de ce scrutin.

Même s'il s'en défend, ce n'est pas le chemin pris par le nouveau Président de la République. Après avoir constitué un gouvernement qui penche nettement en faveur d'un projet économique et social libéral, les premières annonces ne laissent que peu de place au doute. Suppressions de postes dans la Fonction Publique, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires, réforme des retraites, coupes budgétaires franches, remises en cause du Code du Travail, c'est bien la potion amère de l'austérité qui semble devoir être administrée à un pays qui en a déjà payé de lourdes conséquences sociales. **Dans l'Éducation, l'autonomie telle qu'elle est annoncée et conçue par le nouveau président de la République et son Ministre de l'Éducation Nationale, va creuser les inégalités et davantage renforcer le mode de pilotage en cours des établissements, particulièrement dévastateur pour les personnels et la qualité du service public d'Éducation.**

Le SNES-FSU mènera le travail indispensable d'information, de réflexion et de mobilisation pour faire face à ces projets aux antipodes des valeurs qu'il défend. La section académique du SNES Versailles s'y emploie dès maintenant : **nous vous proposons dans cette publication des éléments de décryptage des premières annonces concernant l'Éducation Nationale, notamment le collège et le bac. D'autres suivront sous différentes formes, comme les stages de formation syndicale qui ont permis, cette année encore, d'enrichir la réflexion collective** (voir p.8). Au-delà des alternances, et loin des postures stériles de certains ou de la défense systématique du statu quo par d'autres, **le SNES-FSU agira avec les personnels pour porter un projet ambitieux pour la jeunesse.**

Sophie Vénéitay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet  
co-secrétaires générales du SNES Versailles



## SOMMAIRE

- |   |   |
|---|---|
| p. 1 : Édito  | p. 5 : Lycée  |
| p. 2 : Rentrée 2017                                   | p. 6 : Bilan de la hors-classe des agrégés - TZR          |
| p. 3 : La politique éducative du nouveau gouvernement | p. 7 : Les élus SNES-FSU au travail - Nouveau corps PsyEN |
| p. 4 : Collège  | p. 8 : Retour sur une année de stages syndicaux           |

# Rentrée 2017 : échos des établissements

## 91 - COLLÈGE SONIA DELAUNAY DE GRIGNY



En mars 2017, le projet Grigny2020 était lancé sous le crépitement des flashes et devant les caméras. À l'ordre du jour, l'effort sans précédent en matière de moyens fait par les autorités nationales et académiques pour les établissements scolaires de la ville de Grigny. Quelques jours plus tard, lors du CTSD, le SNES-FSU91 interpelait le DASEN sur la

réalité de ce plan, en pointant le **manque de moyens dans les collèges de la ville, notamment au collège Sonia Delaunay**. Le DASEN réfutait un tel constat, mettant en avant le bonheur des enseignants de travailler à Grigny dans des établissements « *surdotés* ». Le décalage entre ces paroles et la réalité est terriblement révélateur de la réalité de l'investissement de l'État dans les quartiers populaires. En effet, quelques semaines plus tard, le jeudi 11 mai, **une très grande majorité des personnels d'enseignement et d'éducation du collège Sonia Delaunay était en grève**. Dénonçant la détérioration du climat scolaire, leurs revendications sont très claires : **des moyens humains pour que l'École et ses personnels puissent assurer au quotidien les missions qui leur sont assignées**. Les personnels grévistes demandent notamment un CPE en plus et des AED supplémentaires. Ils mettent aussi en avant les injonctions multiples et contradictoires nées de la mise en place de la réforme du collège, l'instrumentalisation de la pondération REP+ utilisée pour imposer des réunions supplémentaires, loin de l'esprit initial et des textes réglementaires selon lesquels la pondération devait permettre de dégager du temps pour travailler en équipe.



Reçus en audience par la DSDEN, les personnels ont obtenu la promesse d'un demi-poste de CPE provisoire pour la prochaine rentrée. Une première réponse mais qui reste insuffisante. La mobilisation a donc continué, avec notamment un rassemblement devant la mairie, avec le soutien des parents d'élèves et de la municipalité. Elle se poursuivra aussi au CTSD consacré à la répartition des moyens de vie scolaire qui se tiendra en juin. **Les élus SNES-FSU de l'Essonne, en lien avec la section SNES du collège Sonia Delaunay, continueront de porter les revendications des personnels, afin que les collèges de Grigny bénéficient réellement des moyens dont ils ont besoin.**

Semya Watbled et Valérie Ruiz

## 95 - LYCÉE CAMILLE CLAUDEL DE VAURÉAL



Après avoir été reçus le 7 mars à la DSDEN, les personnels ont présenté une motion au CA le 25 avril – laquelle a obtenu le soutien des élèves et des parents – puis ils ont fait signer une pétition papier et en ligne à compter du 13 mai. Devant l'absence

de réponse de la DSDEN, les personnels ont décidé de poursuivre l'action.

**Le vendredi 19 mai 2017, les personnels du lycée Camille Claudel de Vauréal se sont mobilisés pour dénoncer une DGH (Dotation globale horaire) insuffisante.** L'Inspection académique accorde 46 heures supplémentaires par rapport à l'année dernière. Mais dans le même temps, le lycée accueillera 97 élèves de plus. Le compte n'y est donc pas ! D'autant que l'établissement perdra 1,5 poste d'enseignant l'année prochaine [...].

Pour faire face à cet afflux d'élèves, les enseignants réclament 26h de plus. Elles sont en effet indispensables pour continuer

à dédoubler certaines heures de cours (mathématiques, français...) pour éviter de supprimer des heures de TP en sciences expérimentales et l'option d'EPS.

Cette année nous sommes déjà confrontés à de grandes difficultés :

- un nombre croissant d'élèves n'a pas le niveau requis en fin de collège (plus de la moitié en langues, un tiers en français..., en mathématiques beaucoup ont des lacunes remontant à la classe de 6<sup>ème</sup>, voire au primaire),

- parmi les élèves les plus en difficulté, le découragement est plus marqué : certains baissent les bras dès les premières semaines de 2<sup>nde</sup>.

**Soutenu par le SNES-FSU 95, le mouvement a réuni plus d'une cinquantaine d'enseignants, ce qui a eu pour effet de conduire l'Inspection académique à annoncer pour juin un ajustement de la DGH.**



Vous trouverez un article sur le site du SNES Versailles (rubrique « Nouvelles du 95 ») avec la pétition et la motion des personnels.

François Crevot

# Politique du nouveau gouvernement

## UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ ? JUSTE UNE ILLUSION...



Sitôt le nom de Jean-Michel Blanquer accolé à la fonction de Ministre de l'Éducation Nationale, de nombreux journalistes se sont empressés de le classer dans la catégorie « Ministres issus de la société civile ». Choix pour le moins surprenant et contestable quand on connaît son parcours : recteur de l'Académie de Guyane, de Créteil, directeur de l'ESSEC, directeur de la DGESCO sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, difficile de le rattacher à la société civile quand son parcours comporte tous les marqueurs d'une appartenance certaine à la technocratie de l'Éducation Nationale. **Ses passages dans ses différentes fonctions ont souvent été très remarquables.** Il fut ainsi le numéro deux du Ministère de l'Éducation Nationale entre 2009 et 2012, mettant en œuvre la suppression de dizaines de milliers de postes tout en orchestrant la mise en œuvre de la réforme Chatel des lycées. **Il fut aussi le promoteur zélé d'expérimentations contestables dans l'Académie de Créteil :** prime sonnante et trébuchante pour les élèves présents en cours afin de lutter contre l'absentéisme, mise en place des internats d'excellence et des établissements de réinsertion scolaire, système dual visant à trier les élèves dès le collège au mépris de toute considération sur la mixité sociale et les conditions de progression et de réussite de tous les élèves...

**Dérégulation du système scolaire, mise en concurrence des établissements et des personnels, toutes ces mesures ont été**

**marquées par une vraie cohérence idéologique.**

Au-delà du passé du nouveau Ministre, il convient surtout de se pencher sur les orientations générales que Jean-Michel Blanquer a annoncé donner à son action. Affichant l'Éducation Nationale au dessus du clivage gauche-droite, tout en se plaçant dans la droite ligne du très libéral Institut Montaigne, il fait du **renvoi au local** l'alpha et l'oméga de l'action publique éducative, se vantant par avance de ne pas programmer de loi « Blanquer ». Si **l'autonomie** est un mot polysémique, le sens qui lui est donné par Emmanuel Macron et Jean-Michel Blanquer ne doit pas faire illusion. **Loin de donner une réelle marge de manœuvre aux équipes, cette autonomie permettra surtout de les mettre en concurrence et d'imposer le chef d'établissement comme acteur central et principal du système éducatif.** Le nouveau Président de la République a ainsi régulièrement confirmé sa volonté de rendre possible le recrutement par les chefs d'établissement, pour commencer dans l'Éducation Prioritaire, remettant au goût du jour les symboles les plus forts du système ECLAIR, emblème de la politique éducative de... Nicolas Sarkozy. Cette mesure a pourtant montré toute son inefficacité, et aujourd'hui encore, le mouvement spécifique REP+ (recrutement sur profil, en dehors du système de mutations ordinaires), est un échec cuisant, puisque dans notre académie seulement 13 postes en REP+ ont été pourvus par ce biais, alors même que ces collègues auraient obtenu le poste au barème. Enfin les **projets annoncés sur la réforme du baccalauréat** sont problématiques à plus d'un titre (*voir page 5*).

Le pragmatisme érigé comme principe central de gouvernance ne doit leurrer personne. **Le projet éducatif de ce nouveau gouvernement est clair et laisse présager de mesures qui, loin de lutter contre les inégalités existantes, ne feront que les renforcer, voire les aggraver.** La mobilisation de tous sera indispensable pour continuer à promouvoir le projet d'une école plus juste et émancipatrice pour tous les jeunes.

**Sophie Vénétitay**

## DERNIÈRE MINUTE !

### COLLÈGE : UN ASSOUPPLISSEMENT OUI, MAIS...

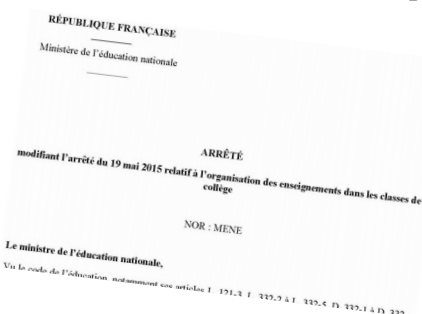


Dans le second degré, la première annonce a concerné le collège avec la présentation à venir, lors du CSE du 8 juin, d'un **nouveau décret relatif à l'organisation des enseignements en collège**. Si certains y ont vu un enterrement de première classe pour collège2016 (déploré par le SGEN et l'UNSA), l'analyse doit, en réalité, être plus fine.

Certes, **le carcan des EPI est desserré** puisque ces derniers ne sont plus rattachés aux 8 thèmes existants et qu'il n'y a plus d'obligation de faire de l'AP et des EPI.

**Le projet de décret prévoit aussi le retour des bilangues, classes euro, ainsi que celui des anciens horaires pour l'enseignement des langues anciennes.** Mais ces annonces ne doivent duper personne : si l'étau se relâche un peu, c'est au profit d'une **exacerbation de l'autonomie** puisque les arbitrages sur la répartition horaire entre AP et EPI, ainsi que pour les enseignements facultatifs, sont renvoyés au local.

**=> Le risque est donc bien réel d'accroître la concurrence entre les disciplines et les établissements.** L'annonce d'une application pour la rentrée 2017 relève aussi de l'effet d'annonce : il est pour le moins surprenant qu'un ancien numéro un de la DGESCO ignore qu'en juin, dans les établissements, une bonne partie de la rentrée est bouclée et que, sauf à trouver des moyens jusque-là bien cachés et/ou à revoir les répartitions entre disciplines, il sera difficile, voire impossible de recréer des classes bilangues en septembre prochain. **Cet assouplissement ne doit pas faire illusion : une autre réforme pour un collège plus démocratique, sans mise en concurrence, reste indispensable.**



**Marie Chardonnet**

# Actualités collège

## DNB, LSU : UNE PROFONDE TRANSFORMATION DU MÉTIER

La mise en place à marche forcée de la réforme du collège, ainsi que l'application de programmes simultanément sur les quatre niveaux, ont épuisé les personnels en collège. À la fatigue de l'année en cours, s'ajoutent en cette fin d'année l'organisation lourde et confuse du DNB et l'élaboration des bilans de fin de cycle pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

L'oral du DNB est renvoyé à une **organisation locale**, pour laquelle le plus grand flou règne : l'organisation devient propre à chaque établissement (ici l'oral porte sur un EPI, là uniquement sur le stage de 3<sup>ème</sup>) et l'évaluation est renvoyée à des grilles construites localement. Le SIEC joue également de ce renvoi au local pour se défaire de toute responsabilité en matière d'organisation et de rémunération, en dépit des textes réglementaires existants. **La section académique du SNES-FSU est intervenue auprès du SIEC pour exiger le respect et l'application des textes en la matière.**

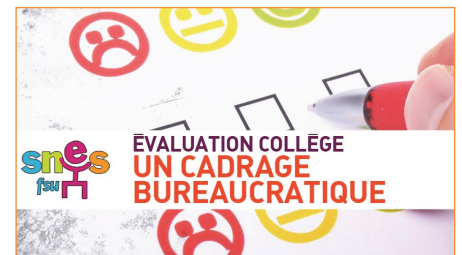
L'élaboration des bilans de fin de cycle, notamment de cycle 4, en fin de 3<sup>ème</sup>, révèle toute l'usine à gaz qu'est devenue l'évaluation des élèves. Les réunions se multiplient pour tenter de se mettre d'accord sur le positionnement des élèves dans les différents domaines du socle. Les professeurs principaux sont particulièrement sollicités et nombreux sont ceux qui témoignent

d'une surcharge de travail importante.

**Plus généralement, le sentiment de dépossession de l'exercice d'évaluation est profond, tant cet exercice a été vidé de son sens.**

Par ailleurs, les propositions de tables de conversion des notes et de compétences avancées par le Rectorat (formules complexes aboutissant à une survalorisation des bilans de fin de cycle au détriment des bilans périodiques) montrent à quel point la dimension technocratique l'a emporté sur toute considération pédagogique. **C'est bien une profonde transformation du métier qui est ici imposée.**

**En CTA, la section académique s'est adressée à plusieurs reprises au Recteur sur ce sujet et l'action nationale menée par le SNES-FSU au mois de mai doit permettre d'interpeler rapidement le nouveau Ministre sur la gravité de la situation en collège.**



**Sophie Vénétitay et Antoine Tardy**

## 78 ÉVALUATION DES ÉLÈVES, VALIDATION DU SOCLE, ÉPREUVES ORALES, MODALITÉS DU CONTRÔLE CONTINU, LSU... LE PLUS GRAND FLOU !

La fin d'année approche et la mise en place chaotique de la réforme du collège soulève de nombreuses questions concernant le LSU (livret), mais aussi la validation du socle ou le DNB (oraux, etc). Pour les militants du 78, depuis plusieurs semaines, les tournées, les coups de fil aux s1, les heures d'information syndicale se multiplient. Sur le terrain et à travers les informations qui remontent à la section départementale, un constat s'impose : la grande hétérogénéité des situations et le flou généralisé.

Ainsi, au collège Le Village de Trappes, les collègues subissent des pressions pour une évaluation par compétences, avec des bulletins de 6<sup>ème</sup> sans notes, où le degré d'acquisition des compétences est indiqué par des ronds de couleur, illisibles pour les élèves et les parents, et comble de l'absurde, imprimés en noir et blanc ! Même situation au collège Pompidou d'Orgerus qui aura la grande chance de tester la semestrialisation l'an prochain, comme au collège Champollion de Voisins-le-Bretonneux, victime aussi, comme bien d'autres, de réunionite aiguë de 16 à 18 heures. La synthèse de la validation des compétences du socle pèse souvent sur les professeurs principaux, qui à bout de nerfs, sont nombreux à envisager de refuser la charge de professeur principal l'an prochain.

**Partout les enseignants dénoncent la charge supplémentaire de travail** : la multiplication des réunions de préparation et d'harmonisation, la double saisie pour le LSU malgré les engagements de l'Administration, les problèmes informatiques qui compliquent les opérations comme au collège Lamartine de Houilles.

À un peu plus d'un mois de l'organisation du DNB, **les interrogations restent nombreuses**. Souvent rien de précis n'est encore prévu pour l'organisation de l'épreuve orale, ou alors des propositions très différentes selon les collèges : oraux blancs pris en charge par les enseignants volontaires, sur l'heure du midi, en « travail gratuit », sur une journée entière banalisée, grilles d'évaluation commune bricolées localement et dénaturant le caractère national de l'examen.



**Le flou total l'emporte donc, laissant les collègues gérer, établissement par établissement, les effets d'une réforme largement rejetée par la profession, avec parfois des pressions inadmissibles de l'Administration.**

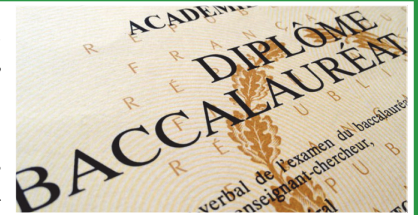
Après les actions locales, départementales et académiques menées par le SNES-FSU tout au long de l'année, l'action nationale du mois de mai a aidé à reprendre la main sur le dossier si complexe et sensible de l'évaluation des élèves. Le bilan établi à partir des retours d'établissements est disponible sur notre site et a permis, avec les remontées de toutes les académies, de construire l'intervention du SNES-FSU auprès du Ministère.

**Delphine Romagny et Jacques Jaudeau**

# Actualités lycée

## BACCALAURÉAT, LES IDÉES REÇUES ONT LA VIE DURE !

Traditionnel marronnier des médias en fin d'année scolaire, le baccalauréat va, sans nul doute, de nouveau faire la une des médias dans les prochaines semaines. Derrière certains sujets légers comme la quête du plus jeune et du plus vieux candidat, d'autres considérations plus lourdes d'enjeux vont vraisemblablement faire leur réapparition, d'autant plus que les annonces du nouveau Ministre de l'Éducation préparent le terrain à une réforme du bac. Mais certaines affirmations, frappées d'un apparent bon sens, ne sont pas anodines et cachent des projets de remise en cause profonde de la structuration des enseignements au lycée.



### 1- LE BAC COÛTE-T-IL TROP CHER ?

Le baccalauréat est régulièrement la cible de la Cour des Comptes qui l'épinglé pour son prétendu coût pharaonique. En 2013, le SNPDEN-UNSA, principal syndicat des chefs d'établissements, chiffre, à grand renfort de relais médiatique, à 1,5 milliards d'euros le coût du bac, n'hésitant pas à opérer quelques manipulations grossières pour atteindre ce chiffre symbolique (en comptant par exemple, les heures de cours non réalisées en juin, mais dans ce cas, supprimer le bac ne permet pas de récupérer 1 milliard, sauf à fermer les établissements et ne pas payer les personnels, personnels de direction y compris...). Des chiffrages plus honnêtes ramènent le coût du bac à 80 millions d'euros. Mais analyser le bac à travers son coût est problématique. **Il convient plutôt de rappeler son utilité : s'il n'est pas, à lui seul, un instrument magique de lutte contre les inégalités, sa dimension nationale garantit que les élèves ne subissent pas le poids de leur origine sociale et géographique dans leurs études supérieures.**

**FAUX**

du bac français est dominant. Par ailleurs, le CNESCO\* a montré que c'est la forme des tests nationaux qui permet le mieux de faire progresser les élèves, tout en diminuant les inégalités puisqu'il y a obligation de suivre un même programme pour des exigences communes. La conclusion du CNESCO\* est limpide : « **le bac français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves complexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves** ».

Ces nombreuses remises en cause s'inscrivent dans des projets de restructuration complète de la scolarité au lycée, le plus cité étant le « lycée modulaire ».

### 4 – QU'EST-CE QUE LE LYCÉE MODULAIRE ?

Présenté en 2016 par Terra Nova, ce projet, qui est en réalité un retour de la réforme Darcos de 2008, appuyé sur les mandats de l'UNSA, passe complètement sous silence le sort des séries technologiques et professionnelles : révélateur du peu de considération qui leur est apporté par Terra Nova et ses satellites ! Le cycle terminal de la voie générale serait complètement réorganisé : il comporterait 4 semestres, avec des UE (unités d'enseignement) de 4h chacune, dans les disciplines suivantes (français, histoire-géographie, langues vivantes, EPS, philosophie, maths et sciences expérimentales). La validation des UE se ferait par contrôle en cours de formation, ainsi qu'avec deux épreuves finales en fin de semestre.

Cette organisation est problématique à plus d'un titre : **rupture dans la continuité des apprentissages, suppression des séries** qui pourrait conduire à une forme de « délit d'initié » à l'avantage des publics plus favorisés, ce projet renvoie aussi une grande partie de l'évaluation certificative au local, **aggravant ainsi nettement les inégalités existantes, au détriment des publics les plus défavorisés**. La réforme Chatel a déjà enfoncé un coin dans la dimension nationale du bac à travers la transformation des épreuves de langues en contrôle continu en cours de formation (CCF). Tous les collègues, de langues, mais aussi des autres disciplines ont pu constater les méfaits d'une telle transformation (charge de travail très importante pour les collègues, désorganisation locale, évaluation maison...). **Le SNES-FSU porte un projet à l'opposé de cette vision peu ambitieuse qui semble clairement tourner le dos à l'impératif de démocratisation du système éducatif.**

### 2- AUJOURD'HUI, TOUT LE MONDE A LE BAC ?

À la session 2015, environ 78 % d'une génération obtient le baccalauréat, soit 13 points de plus qu'en 2010. Sur le long terme, de plus en plus d'élèves issus des catégories les moins favorisées obtiennent le bac, ce qui marque une avancée réelle dans la démocratisation de notre système éducatif. **Mais dans le détail, plusieurs chiffres attestent de la persistance de profondes inégalités sociales** : par exemple, neuf enfants d'enseignants sur dix sont bacheliers mais ce n'est le cas que de quatre enfants d'ouvriers non qualifiés sur dix...

**FAUX**

**LE POINT SUR LE BACCALAURÉAT**

### 3- LE BAC FRANÇAIS EST UNE ANOMALIE EN EUROPE, EST-IL TROP COMPLEXE POUR ÉVALUER CORRECTEMENT LES ÉLÈVES ?

**FAUX**

En 15 ans, une évolution notable s'est produite : alors que la plupart des pays de l'OCDE laissaient auparavant aux établissements la possibilité de délivrer un diplôme maison, fondé sur le contrôle continu, aujourd'hui le modèle

\* CNESCO : Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire

# Actualités

## CAPA hors-classe des agrégés : vaincre les dernières résistances !

La CAPA Hors-classe des agrégés s'est tenue le vendredi 5 mai. La liste des collègues proposés pour être promus en CAPN (prévue du 27 au 29 juin) y est établie, en fonction d'un barème national. L'avis du recteur y tient une place prépondérante. Au prix d'importants conflits, ces dernières années, entre les élus et l'Administration, **nous obtenons désormais, chaque année, l'inscription sur la liste rectorale de la quasi-totalité des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon bénéficiant de deux avis au moins « Favorable ».**

Malgré des évolutions positives pour les carrières des collègues (déroulement d'une carrière complète sur deux grades désormais inscrit dans les statuts), les avis des chefs d'établissement et IPR, dont nous démontrons depuis des années le caractère souvent injuste, jouent encore, dans l'attribution de l'avis « Exceptionnel » du recteur, un rôle déterminant. Et dans certaines disciplines comme les

mathématiques ou l'espagnol, les corps d'inspection continuent à retarder l'accès à la hors classe de collègues qui, sans avoir démérité, ne se signalent pas particulièrement au-delà de leurs classes ou, n'ayant pas été revus récemment, pâtissent de difficultés anciennes. Cette pratique va à l'encontre de la note de service. Les élus SNES-FSU la dénoncent systématiquement, en soulignant les disparités ainsi créées entre les disciplines. Ils ont en particulier défendu les dossiers de chacun des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon que l'inspection, malgré deux avis « Favorable », entendait priver de l'avis « Exceptionnel » qui leur garantit ensuite l'accès le plus rapide à la hors-classe. Ils ont obtenu 12 avis « Exceptionnel » et « Remarquable » supplémentaires. **Suite aux interventions des élus SNES-FSU, au final, 92% des collègues promouvables du 11<sup>ème</sup> échelon sont ainsi inscrits sur la liste rectorale cette année.**

**Maud Ruelle-Personnaz**

## Phase d'ajustement des TZR : la mobilisation collective s'impose !



Cette année, la phase d'ajustement (instance paritaire examinant les affectations à l'année des TZR en fonction des supports disponibles, du barème et des préférences formulées) est prévue du 4 au 6 juillet. **Le rectorat entend donc anticiper, davantage encore que les années précédentes, une opération qui s'appuie sur les supports disponibles connus au moment de la préparation des groupes de travail.** Or, la remontée auprès du rectorat des besoins dans les établissements ne peut s'opérer qu'après la tenue des conseils d'enseignement, lorsque les résultats du mouvement INTRA sont connus. Sans supports suffisamment nombreux, très peu de collègues pourront être affectés selon leur barème et leurs préférences.

Ce calendrier anticipé qui, de surcroît, ne prévoit qu'une seule journée de préparation pour les élus, trahit une volonté de saper les droits des personnels, en vidant de son sens une instance paritaire. L'Administration aura, plus encore que les années précédentes, le loisir d'affecter, au cours de l'été, de nombreux TZR selon les nécessités de service et au mépris de leurs droits ! Non content de sacrifier les TZR demandeurs d'une affectation à l'année, le rectorat entend « affecter concomitamment les non-titulaires afin de préparer au mieux la rentrée 2017 pour les élèves ». Certains supports « plus attractifs » se verraient attribués prioritairement aux non-titulaires nouvellement recrutés dans une « démarche de fidélisation ». C'est proprement scandaleux ! Si le SNES-FSU revendique une amélioration des conditions d'emploi des non-titulaires, il ne peut admettre que celle-ci puisse s'effectuer au détriment des personnels titulaires de la Fonction Publique ! Alors que les TZR paient déjà au prix fort la crise de recrutement qui s'intensifie dans l'académie, la réponse du rectorat augmente sérieusement nos doutes sur les moyens mis en œuvre pour enrayer ces difficultés. **Un calendrier arbitrairement contraint, une mise en concurrence déloyale, est-ce ainsi que le rectorat de Versailles entend rendre attractive notre profession ?**

À l'initiative du SNES-FSU, qui a dénoncé de nombreuses fois ce calendrier, une délégation intersyndicale a été reçue le 31 mai en audience au rectorat pour obtenir le report d'une à deux semaines de la phase d'ajustement, et disposer d'un nombre suffisant de supports afin d'affecter au mieux les TZR. C'est une fin de non-recevoir qui nous a été opposée. Afin de créer le rapport de force nécessaire pour défendre la phase d'ajustement, **il importe désormais de se mobiliser collectivement** pour ne pas assister à une nouvelle dégradation de cette mission indispensable au fonctionnement du service public d'éducation.

**Que vous soyez TZR en colère ou collègue solidaire, dénoncez cette attaque inadmissible contre les TZR et participez massivement à l'opération TZR en colère !**

Vous trouverez toutes les informations sur notre site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) – rubrique « Catégorie » puis « TZR ».

**Sophie Macheda et Pascale Boutet**



### TZR : FORMULEZ DES PRÉFÉRENCES POUR LA PHASE D'AJUSTEMENT

**Pour formuler des préférences** (si vous ne les aviez pas saisies sur SIAM au moment des vœux pour le mouvement intra ou si vous souhaitez les modifier), utilisez **l'annexe 1 à la circulaire TZR (formulaire papier)** qui est à retourner à la DPE pour le **20 juin**. **N'oubliez pas d'en envoyer une copie à la section académique du SNES-FSU Versailles !** Toutes les informations sur notre site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) – rubrique « Catégorie » puis « TZR ».



# Actualités

## Les élus du SNES-FSU au travail



Les élus SNES-FSU au rectorat de Versailles - mars 2017

*La période des mutations suscite toujours des appréhensions légitimes chez les demandeurs. Pour les élus du SNES-FSU, désignés lors des élections professionnelles, le mouvement intra-académique constitue une période d'intense activité. Immersion dans le quotidien des commissaires paritaires académiques.*

Les élus du SNES-FSU étaient en force au rectorat, le 12 mai dernier, premier jour du Groupe de travail (GT) consacré à l'examen des vœux et des barèmes. Il s'agissait en effet pour eux, comme chaque année, de faire montre de leur détermination à défendre les intérêts des collègues de l'académie. La déclaration préalable du syndicat, combative et argumentée – deux qualités que les autres organisations peinent décidément à concilier ! –, donnait indéniablement le ton.

### PAS LE TEMPS DE CHÔMER !

Une fois achevée la décisive bagarre relative à la méthode de travail, le GT a procédé à l'examen systématique, discipline par discipline, des vœux et des barèmes de chaque demandeur. Difficile à croire, vu la masse de dossiers à examiner, mais telle est bien la réalité !

Le travail préparatoire abattu à la section académique les jours précédant le GT (près de 5000 demandeurs de mutation cette année !) a permis de distinguer les demandes ne posant aucun problème de celles qui nécessitent un complément d'information et de celles qui sont manifestement entachées d'erreurs.

En séance, les commissaires paritaires du SNES-FSU – seuls véritables acteurs face à l'Administration – prennent note des réponses à leurs questions écrites envoyées préalablement, interviennent pour faire rétablir le barème exact, et à l'issue des GT, informent les syndiqués et tous les collègues qui s'adressent au SNES-FSU.

### DES ENJEUX FONDAMENTAUX

**La première exigence du SNES-FSU, c'est que les règles communes, gage de l'égalité de traitement entre les collègues, soient respectées par l'Administration.**

Mais la défense des droits individuels des collègues – pour légitime et nécessaire qu'elle soit – ne résume pas à elle seule l'action du SNES-FSU dans les commissions paritaires. Les barèmes des candidats ont pour fonction de les départager quant à leur droit à obtenir tel ou tel poste : si un barème est erroné, ce sont tous les demandeurs d'une discipline qui risquent d'être lésés dans quelques semaines, au moment des affectations. Si un demandeur est affecté au projet sur un poste auquel il n'a pas droit, ce sont parfois une bonne dizaine de collègues qui sont concernés par cette erreur de l'Administration.

=> Pour l'ensemble des collègues, choisir le SNES-FSU lors des élections professionnelles est donc bien essentiel.

**Jean-François Claudon**



## VÉRITÉ ET CONTRE-VÉRITÉS SUR LE MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

*« Les commissions paritaires ne servent à rien »...*

**FAUX**

Les barèmes de tous les candidats sont vérifiés scrupuleusement par les élus SNES-FSU. Ancienneté de poste, échelon, bonification TZR ou stagiaire, extension... : tout est passé au crible. Cette année il a, par exemple, fallu plus de quatre heures pour contrôler les vœux et barèmes des collègues d'anglais !

*« Le mouvement est truffé de passe-droits »...*

**FAUX**

Les commissaires paritaires du SNES-FSU exigent que les décisions de l'Administration soient conformes aux règles. Par leurs interventions, ils assurent l'égalité de traitement entre les demandeurs de toutes les disciplines.

*« Si tu veux être défendu efficacement, adresse-toi au SNES »...*

**VRAI**

Les commissaires paritaires du SNES-FSU, désignés lors des élections professionnelles, sont largement majoritaires au sein des FPMA et ils sont les seuls à débusquer les erreurs de l'Administration. Dans les faits, le groupe de travail sur les vœux et barèmes serait une vulgaire chambre d'enregistrement si les élus du SNES-FSU n'y siégeaient pas !

### Témoignage d'un élu SNES-FSU

*« Cette année, les blocages de postes pour les stagiaires n'empêchent pas la réaffectation au plus près des collègues en mesure de carte scolaire. Rien à voir avec l'an dernier où l'on était monté au créneau face à l'Administration pour rétablir les collègues dans leur droit. C'est bien la preuve que notre travail finit par payer ».*

*Mathieu Besmier, professeur d'anglais au lycée J. Monnet, La Queue Lez Yvelines (78)*

## COP ET DCIO - PSYEN

### BILAN D'UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT RICHE EN ÉVÉNEMENTS

À l'approche du bilan de l'année scolaire 2016-2017, rappelons les victoires du SNES-FSU pour la Profession :

- **Création du corps unique en février 2017** avec parution du décret et de textes d'application qui confirment notre statut de psychologue et qui précisent nos missions.
- **Premier accès à la hors-classe des CO-Psy**, futurs psychologues du second degré, qui répare une injustice puisque les CO-Psy en étaient privés. Ils sont désormais dans la règle commune, aux côtés des professeurs et des CPE.

**MAIS** nous avons eu des revers inacceptables :

- **Abaissement à 7%**, au lieu des 10% promis et actés en CAPN, des promus à la hors-classe, ce qui empêchera des collègues, qui avaient allongé leur temps d'activité, d'y accéder avant le départ à la

retraite.

- **Sélection et nomination locale des DCIO**, sans transparence des critères de recrutement et réduisant la CAPA à une chambre d'enregistrement du classement de l'Administration. Ajoutons que le Ministère a refusé d'accorder la hors-classe aux nouveaux DCIO.

D'autre part, **la carte des CIO de l'académie continue à se mettre en place**, avec des regroupements de CIO, et donc en parallèle, des fermetures, dont certaines pourraient être évitées (ex : Sartrouville), tandis que d'autres CIO attendent un relogement à la hauteur des effectifs du personnel, du public et des besoins (ex : Cergy et Pontoise).

**Force est de constater qu'il faudra continuer à se battre pour se défendre !**

**Cécile Chérouvier**

# Retour sur une année de stages syndicaux

Tout au long de l'année, les stages organisés par les sections départementales et académique permettent de s'informer, de se former, d'échanger, de rencontrer les collègues. Pour le SNES-FSU, ils sont aussi un moyen incontournable pour construire l'action, en partant des préoccupations des collègues, en les fédérant, en confrontant les avis, comme le montrent les témoignages ci-dessous.

La section académique s'attache à faire vivre la formation syndicale, un droit pour tous les fonctionnaires, en proposant des stages très variés : évaluation des personnels, action en CA, préparation de la rentrée, droits des personnels, carrière et rémunération, actualités pour les professeurs documentalistes, les CPE, en collège, en lycée...

Certains stages seront de nouveau proposés l'année prochaine, d'autres seront étroitement liés à l'actualité (un stage sur l'autonomie des établissements aura lieu au premier trimestre).

Retrouvez l'intégralité de tous les comptes-rendus de stages sur notre site : [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) - rubrique « Stages et réunions », et dès la rentrée, consultez notre programme de stages 2017-2018 !



## Stage Professeurs documentalistes – février 2017

Près de 70 professeurs documentalistes ont participé au stage du SNES-FSU Versailles, intitulé « Professeur documentaliste, un métier sous tension, un combat syndical à poursuivre ! » et positionné dans le contexte de parution imminente d'une nouvelle circulaire de missions, finalement parue le 30 mars 2017. Cette journée a été très riche en informations et réflexions. [...] Si des avancées ont été actées dans les discussions avec le Ministère, des questions restent en suspens. Des formulations entretiennent le flou comme celles sur « le bon fonctionnement du CDI » ou celle relative à la politique documentaire. Le nombre de postes est trop souvent insuffisant pour permettre la réalisation satisfaisante et sereine de toutes les missions : d'où la revendication portée par le SNES-FSU d'un recrutement de professeurs documentalistes à la hauteur des besoins [...]. Pour des personnels souvent isolés dans leur établissement, ce stage a permis de prendre le temps de l'échange et de la réflexion collective.

*Nazaré Allio, collège Albert Camus de Brunoy (91)*

## Stage LYCÉE - mars 2017

Depuis quelques années, les conditions de travail se détériorent au sein de nos établissements. [...] La réforme Chatel a particulièrement accéléré ce processus. Je ressentais le besoin de savoir vers quelle Éducation Nationale tendaient nos dirigeants. Le stage proposé par le SNES « Enseigner au lycée, quelles perspectives et quelles ambitions » me semblait correspondre à un début de réponse. Je ne fus pas déçue ! Mise à part notre liberté pédagogique, il ne reste pas grand-chose de nos idéaux face à l'affligeante réalité du financement de nos ambitions. [...]

Qu'en sera-t-il si les projets d'autonomie des chefs d'établissements se concrétisent ? La réforme Chatel des lycées n'a fait qu'accentuer les inégalités entre les séries générales, technologiques et professionnelles... L'école, un ascenseur social ? Pas pour tout le monde ! Mais sans tomber dans une forme de défaitisme, les échanges ont aussi permis de mettre en avant le projet du SNES pour le lycée qui est à l'opposé de la vision peu ambitieuse qui domine en ce moment et de redonner des perspectives pour notre métier.

*Fabienne Folliot, lycée G. Monod d'Enghien-les-Bains (95)*

## Stage Évaluation des enseignants – Novembre 2016

J'ai participé cette année à un stage [...] sur la question de l'évaluation des enseignants et je dois dire que je n'ai pas été déçu ! D'abord, et c'est bon pour le moral, une salle pleine, 80 personnes au bas mot, qui partagent donc les mêmes préoccupations que moi.

La 1<sup>ère</sup> partie, le matin, est animée par des collègues, des gens du terrain au contact des élèves, mais qui ont acquis une connaissance précise des enjeux et des textes réglementaires en tant que commissaires paritaires et militants du secteur emploi du SNES. Ils décortiquent les projets du ministère, en soulignent les avancées ou les reculs. La discussion est ouverte, animée, reflétant les sensibilités diverses des syndiqués, toujours stimulante.

La seconde partie, l'après-midi, ne l'est pas moins. C'est Paul Devin, secrétaire général du syndicat des personnels d'inspection de la FSU (SNPI -FSU), qui a été invité. Atypique, jovial, il nous démontre avec humour et hauteur de vue pourquoi le rôle de l'inspecteur est, à ses yeux, indispensable, mais aussi selon quelle éthique celui-ci devrait se comporter. La charte de l'inspection du SNPI qu'il nous présente est une bouffée d'oxygène, un horizon que doit permettre d'atteindre le combat syndical.

*Jean-Baptiste Hutasse, lycée François Truffaut de Bondoufle (91)*

## Stage Droits des personnels : connaître ses droits pour mieux les défendre - 78 - mars 2017

*Qu'as-tu apprécié le plus lors de ce stage ?*

J'ai eu une réponse partielle sur le point précis qui m'intéressait, mais surtout des réponses à des questions que je ne m'étais jamais posées ! En effet, les stagiaires étaient venus d'horizons très différents avec des problématiques diverses, ce qui a permis d'aborder des thèmes auxquels je n'avais jamais réfléchi. J'ai aussi apprécié de profiter d'une journée complète pour m'informer sur mes droits, car nous n'avons pas toujours le temps ni l'envie de nous plonger dans les textes réglementaires. [...]

*Qu'est-ce que ce stage t'a apporté par la suite, dans ton quotidien ?*

Peu de temps après, mon chef d'établissement m'a demandé d'assurer une surveillance à un moment où je n'étais pas disponible. Étant plus au clair sur les missions obligatoires et celles qui ne le sont pas, j'ai osé refuser alors qu'auparavant, j'aurais hésité, ne sachant pas si j'étais obligée d'accepter.

*Natacha, professeur néo-titulaire de mathématiques en lycée (78)*

Dès septembre 2017, consultez notre programme de stages et inscrivez-vous !

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) - rubrique « Stages et réunions »